



## **Procès-verbal du Conseil d'établissement de l'école L'Amitié, de La Pruchière et des Vents-et-Marées**

**Lundi 11 avril 2022 à 19 h  
Plateforme TEAMS**

### Présences

Personnel de soutien :	Kelly Boutin
Parents :	M <sup>mes</sup> Annick D'Amours, Marie-Ève Giroux, Audrey Lizotte, Karine Lévesque, Andrée Malenfant, Rachel Rioux
Enseignantes :	M <sup>mes</sup> Audrey Fortin, Myriam Dumais et Nancy Pelletier
Service de garde :	Sue Helen Dionne (absente)
Professionnel :	M. Rudy Martin (absent)
Direction :	M. Yvan Ouellet

### **PROJET PROCÈS-VERBAL**

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

##### 1.1 Mot de bienvenue et vérification du quorum

Après constatation du quorum, Madame Lévesque, présidente, ouvre la séance par les salutations d'usage et souhaite la bienvenue à tous.

##### 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour du 11 avril 2022

Madame Lévesque fait la lecture du projet d'ordre du jour.

Il est proposé par Nancy Pelletier et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

##### 1.3 Adoption du procès-verbal de la réunion du 7 février 2022

Il est proposé par Rachel Rioux et unanimement résolu que le procès-verbal de la rencontre du 7 février 2022 soit adopté tel qu'il est proposé.

## 1.4 Suivi au procès-verbal

Certains sujets sont à l'ordre du jour de la rencontre.

- Capsule de formation des conseils d'établissement et suivi des formations : vérification
- Politique alimentaire : Réponse de Madame Valérie Bélanger, responsable du dossier au CSS :
- Les travaux au niveau du partenariat entre le CISSS et les CSS à ce sujet sont continuellement reportés. Nous devons aborder le point lors de notre rencontre du 30 mars, mais en raison de la COVID le tout a été reporté au 20 mai. À la suite de ces travaux, la politique CSS sera retravaillée.
- Rappel des dates pour photos scolaires.
- Au point 3.1.4, Le CSS justifie les retards par le manque de personnel. Le premier soumissionnaire a proposé la construction avec certains matériaux et le 2<sup>e</sup> n'utilisait pas les mêmes matériaux. Les projets ne sont pas considérés comme similaires. Nous sommes à l'étape du devis, fait par un architecte. Par contre, il n'y en a pas au CSS. Ça irait en novembre prochain pour faire la demande de subvention, l'analyse se fait, elles sont accordées au printemps pour débiter les projets l'année suivante.

## 2. DOSSIERS DE DÉCISION

### 2.1 Établissement des principes d'encadrement des coûts du matériel et des effets scolaires

#### **RÉSOLUTION POG 21-22-010**

Il est proposé par Audrey Lizotte et unanimement résolu de reconduire le document sur les principes d'encadrement des frais chargés aux parents pour l'année 2022-2023 en modifiant le coût maximum à 55 \$.

#### ***Résolution en annexe au PV***

### 2.2 Demande de participation à la mesure 15023 « À l'école, on bouge! »

#### **RÉSOLUTION POG 22-23-011**

Il est proposé par Mariève Giroux-Talbot et unanimement résolu que le conseil d'établissement de l'Amitié, de la Pruchière et des Vents-et-Marées fasse une demande au Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup pour que l'école de l'Amitié soit reconnue comme école Force 4 – « On bouge, à l'école! » afin de bénéficier des montants alloués par cette mesure (15023).

#### ***Résolution en annexe au PV***

### 2.3 Transfert des montants de mesures protégées

## **RÉSOLUTION POG 20-21-012**

CONSIDÉRANT la présentation du tableau des montants transférés par le Centre de services scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT que les montants présentés sont conformes au montant reçus par l'établissement;

Il est proposé par Audrey Lizotte et unanimement résolu que :

Le conseil d'établissement de l'Amitié, de la Pruchière et des Vents-et-Marées confirme que le Centre de services scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup a transféré un montant de 45 915 \$ dans le cadre des mesures dédiées et protégées pour l'année scolaire 2021-2022.

Le conseil d'établissement l'Amitié, de la Pruchière et des Vents-et-Marées confirme que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

### ***Résolution en annexe au PV***

#### **2.4 Approbation d'activités éducatives qui nécessitent un changement d'heure ou un déplacement des élèves hors de l'école (art. 87 LIP)**

### **RÉSOLUTION POG 20-21-013**

M. Yvan Ouellet présente le tableau des demandes de changement au programme d'activités éducatives qui nécessitent un changement d'heure ou un déplacement des élèves hors de l'école.

L'approbation du programme d'activités éducatives est proposée par Rachel Rioux et approuvée à l'unanimité.

#### **3.5.1 Reconnaissance de l'engagement parental par la FCPQ (Fédération des comités de parents du Québec)**

Il y a une résolution à adopter. Rachel l'a partagée par courriel à M. Yvan.

La résolution est proposée par Audrey Lizotte et appuyé par Mariève Giroux Talbot.

## **3. DOSSIERS D'INFORMATIONS**

### **3.1 DIRECTION**

#### **3.1.1 Transport scolaire du midi et service de garde**

M. Ouellet nous informe de discussions qui se déroulent actuellement concernant les négociations entre les transporteurs scolaires et le centre de services scolaires sur le transport des élèves sur l'heure du midi. Ces discussions amènent aussi à la

réflexion sur les services de garde. C'est un dossier à suivre dans les prochaines semaines.

La redistribution des budgets est remise en question.

Certains circuits financement viable avec beaucoup d'élèves à transporter seraient conservés. Par exemple, St-Pacôme en ferait partie. Par contre, on ne sait pas à quel prix. Le montant sera connu dans les prochains jours. Le CSS enverra un courriel aux parents.

Les solutions pour les autres écoles seraient soit un service de garde ou un service de surveillance le midi. Le service de garde offre des plages horaires matin-midi-soir et de l'animation. Le service de surveillance serait seulement le midi, les parents doivent trouver des alternatives matin et soir.

S'il n'y a pas de transport du midi, le CSS doit trouver une autre solution, ils doivent offrir un service compensatoire.

Le conseil d'établissement recherche des solutions.

On propose de garder seulement les circuits à élèves nombreux.

Si le transport est coupé, on pourra réaménager l'horaire pour un midi plus court et finir plus tôt le soir.

Qu'est-ce qui arrive aux élèves de maternelle qui ont une demi-journée le mercredi? Ceci n'existera plus. L'horaire du préscolaire sera réaménagée. Même le retour à la maison ne se fera plus le midi pour la population étudiante.

S'il n'y a pas de transport scolaire, deux services doivent être offerts (service de garde et surveillance)

En surveillance, les élèves pourraient être placés en gymnase, sur des tables pliantes. Le nombre maximum d'élève n'est pas connu. Un adulte pourrait avoir à surveiller jusqu'à 60 élèves.

### 3.1.2 Organisation scolaire provisoire

M. Ouellet nous brosse un portrait de l'organisation scolaire pour nos écoles en 2022-2023.

L'Amitié :

Ouverture d'un préscolaire 4 et 5 ans temps plein pour l'année scolaire 2022-2023. (5 enfants de 4 ans et 2 de 5 ans). Ce qui entraîne assurément une poursuite pour l'année scolaire 2023-2024.

2 triples niveaux (avec ajouts possibles pour aide pédagogique)

La Pruchière :

1 - préscolaire 4 ans, 1 - préscolaire 5 ans, 1 - 1<sup>re</sup> – 2<sup>e</sup> année, 1 - 2<sup>e</sup> - 3<sup>e</sup> année,

1 – 4<sup>e</sup>-5<sup>e</sup> année et 1 – 5<sup>e</sup>-6<sup>e</sup> année

(Perte d'un groupe)

Des Vents-et-Marées :

1 – préscolaire 4 et 5 ans (temps plein), 1 – 1<sup>re</sup>-2<sup>e</sup> année, 1 – 3<sup>e</sup>-4<sup>e</sup> année et 1 – 5<sup>e</sup>-6<sup>e</sup> année

### 3.1.3 Projet éducatif

Besoin d'un représentant parent par école pour faire partie d'un comité d'analyse du prochain projet éducatif.

Mme Rachel Rioux se porte volontaire pour l'école de Vents-et-Marées.

Mme Marie-Ève Giroux-Talbot représentera l'école de La Pruchière.  
Mme Karine Lévesque représentera l'école de l'Amitié.

#### 3.1.4 Normes et modalités d'évaluation

Sujet reporté à la prochaine rencontre. Réception des documents un peu tardive et pas eu le temps d'en faire l'analyse complète des propositions des enseignants

#### 3.1.5 Réflexion sur la diminution de l'effectif scolaire dans nos écoles pour les prochaines années.

La clientèle de Rivière-Ouelle, la clientèle est passée de 91 à 37-40 élèves en 5 ans

On suggère que la clientèle d'une école soit partagée par cycle.

C'est l'amorce d'une réflexion. La conversation sera reprise dans des prochains CCE.

### 3.2 SERVICE DE GARDE

Les activités sont partagées via l'info-parents. Celles-ci sont surtout appréciées par les plus jeunes.

### 3.3 ENSEIGNANTS

La Pruchière : L'activité cabane à sucre aura lieu jeudi. Mme Marie-Pierre Hudon fera la partie de sucre chez-elle. Les jeunes pourront aussi aller au parc.

Début mai, il y aura un spectacle à la salle André Gagnon.

Le préscolaire ont fait l'essai des petits ensembles imperméables. Les élèves ont pu aller librement dans les trous d'eau, ils ont eu bien du plaisir.

Vents-et-marées : collation rigolote pour le 1<sup>er</sup> avril.

Les élèves de 5-6 organisent une activité surprise pour Pâques.

L'Amitié : Il y a eu une activité quilles-pizza et film. Cette semaine, il y a une activité secrète de Pâques dehors.

### 3.4 OPP

St-Pacôme : campagne de financement avec les produits Pure. Il y a un 3100\$ de profit. Cet argent sera utilisé pour l'achat de livres à la bibliothèque.

### 3.5 COMITÉ DE PARENTS

Madame Rioux nous parle de sa dernière rencontre. Il y aura un congrès de la fédération des comités de parents qui se tiendra en présentiel ou en ligne.

Il y a deux propositions pour les services de garde : qu'il y ait plus de services pour les élèves à besoins particuliers et qu'il y a plus de places gratuites pour les familles à faibles revenus.

### 3.6 TRÉSORIÈRE

Rien

### 3.7 CORRESPONDANCE

Rien

### 3.8 AUTRES SUJETS

- 
- 

### 3.9 Questions du public

## 4. CLÔTURE DE LA SÉANCE

### 4.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Mme Audrey Lizotte à 20 h 55

---

Karine Lévesque  
Présidente

---

Yvan Ouellet  
Directeur